



Assemblée Générale Ordinaire

Vendredi 15 novembre 2025, 20h30 La Gare

Chers adhérents, Chères adhérentes,

Voici le rendez-vous annuel de l'Assemblée Générale de l'AMV.

Le Conseil d'Administration serait heureux de vous rencontrer afin d'échanger sur notre association. Si vous ne pouvez être présents, vous pouvez laisser un pouvoir à votre professeur. Ce pouvoir doit être au nom d'un adhérent qui peut venir ou d'un membre du CA dont vous trouverez la liste un peu plus loin. Il ne peut être au nom d'un professeur.

Une association comme la nôtre n'est pas une entreprise mais un groupement de personnes qui veulent faire vivre un projet éducatif, culturel, artistique, local...

Les décisions et orientations doivent être prises en concertation avec tous les adhérents.

Nous vous invitons expressément à nous rejoindre car l'AMV va avoir besoin pour 2026/2027 de nouveaux membres du CA, plus précisément pour les postes clé du bureau.

Invités :

- Les adhérents ou leur représentant légal
- Le Coordinateur Pédagogique et professeur de batterie Julien HADEY.
- Les professeurs : Sandrine, Alain P, Jean-François, Frédéric M, Frédéric C, Corinne, Yuki, Lucie et Stéphane.
- Les membres du bureau et les membres actifs
- Monsieur le Président de VEA, Philippe DESCROUET
- Monsieur le Vice- Président à la culture de VEA, Ghislain DELVAUX.

- Monsieur le Maire de VILLENEUVE LE COMTE, Daniel CHEVALIER.
- Madame le Maire de MAGNY LE HONGRE, Véronique FLAMENT BJÄRSTÅL
- Madame Sabine BREDOUX Adjointe au Maire en charge des Affaires Culturelles.
- Monsieur Franck GALLUS Conseiller municipal délégué en charge des manifestations.

Présentation des membres du bureau :

- Présidente : Gisèle FRUGIER
- Vice-Présidente : Emmanuelle BENHAMOU
- Secrétaire : Magali PESQUEREL
- Trésorier : Alain ANDORNETTI
- Trésorier adjoint : Benoît THIMONIER

Présentation des membres actifs :

- Vittorina HETHERTON
- Jean-Louis BOPPE

Le Coordinateur pédagogique et artistique est Julien HADEY.

Nous allons vous faire les bilans complets de l'année 2024/2025, nous présenterons les modifications apportées au règlement intérieur puis nous vous présenterons les prévisionnels pour l'année 2025/2026.

Rapport moral de l'année 2024/2025 :

Activités

L'Association a compté 122 prestations pour 111 adhérents venant de 31 communes différentes.

Les adhérents se décomposaient comme suit :

- 27,05% de VILLENEUVE LE COMTE
- 55,74% de VAL D'EUROPE AGGLOMÉRATION
- 44,26% HORS VEA
- 37,70% de – de 18 ans

L'AMV a proposé une vingtaine d'activités :

Pratiques individuelles :

- Batterie
- Flûte traversière et à bec
- Violon
- Harpe
- Guitare folk, électrique et basse
- Piano
- Saxophone, clarinette
- Ukulélé
- Contrebasse

- Trompette
- Chant

Pratiques collectives :

- Atelier vocal adultes
- Atelier vocal adolescents
- Atelier Ukulélé (3 groupes)
- Éveil musical et Éveil musical +
- Groupes Musique Live : Live Music League et Acous'Team
- Groupe Musique de chambre

En août 2024, Christophe MAZEN, notre professeur de piano nous a informés qu'il ne pourrait reprendre ses cours qu'en janvier pour des raisons de santé.

Grâce à Julien, nous avons pu rapidement recruter deux professeurs de piano pour le remplacer d'abord temporairement puis malheureusement définitivement. Un contrat d'embauche sous Convention collective ÉCLAT à durée déterminée a d'abord été signé pour chaque professeur puis à durée indéterminée par la suite.

Il s'agit de Frédéric MAGE qui enseigne le mercredi et de Jean-François BRICE qui enseigne le samedi matin.

Séverine GUERMOUCHE a démissionné et Yuki KATAOKA a été embauchée en remplacement. Elle enseigne la flûte à bec et la flûte traversière.

Marc DE WIT ne souhaitant plus assurer les cours d'Éveil et la demande en cours de guitare et ukulélé se faisant plus importante, Stéphane LASSON a été embauché pour assurer des cours de guitare, ukulélé, contrebasse et Éveil et Éveil+

Nous avons donc 11 professeurs pour 64h44 (soit 2,7 ETP) de cours hebdomadaires dont 19h24 de préparation à rémunérer sur 52 semaines pour 31 semaines de cours et deux concerts. Plus une prime d'ancienneté.

Par professeur, heures de préparation comprises et effectifs :

Julien HADEY, batterie : 14h35 (dont 4h35 de préparation) + prime de coordination. 18 inscrits (dont 1 élève 2h00)

Yuki KATAOKA, flûte traversière : 2h11 (dont 0h41 de préparation). 2 inscrites.

Frédéric MAGE, Piano : 5h50 (dont 1h50 de préparation) . 10 inscrits.

Jean-François BRICE, Piano : 5h50 (dont 1h50 de préparation). 9 inscrits.

Alain PRINZIVALLI, ukulélé, guitare basse : 13h36 (dont 4h16 de préparation). 31 inscrits.

Lucie MOLINET, harpe : 1h27 (dont 0h27 de préparation). 2 inscrites.

Sandrine DUPONCEST, ateliers vocaux, chant : 3h16 (dont 1h01 de préparation). 7 inscrits.

Corinne LIBERMANN, violon et musique de chambre : 6h33 (dont 2h03 de préparation). 9 inscrits.

Marc DE WIT, saxophone, clarinette et éveil musical : 2h11 (dont 0h41 de préparation). 2 inscrits.

Fred CHASSELOUP, guitare et groupes musique live : 3h00 (sur facture). 15 inscrits.

Stéphane LASSON, guitare, ukulélé, contrebasse, Éveil et Éveil+ : 6h11 (dont 1h56 de préparation). 18 inscrits.

Merci beaucoup à nos professeurs qui dispensent des cours de qualité. On s'en rend compte par la fidélité et le nombre croissant des adhérents.

Les cours se sont déroulés du lundi matin au samedi après-midi dans les locaux de l'Ancienne Gare, 5 avenue Jules FERRY ainsi que dans les locaux de l'Auberge de l'Ours pour les cours de violon et de musique de chambre ceux-ci ne pouvant pas se dérouler en même temps que les cours de batterie. Nous remercions la Municipalité qui nous prête gracieusement ces locaux. Nous ne payons aucune charge. Une convention d'occupation des locaux est signée chaque année.

Manifestations

L'année 2024/2025 a été riche en événements et manifestations.

Samedi 7 et Dimanche 8 septembre 2024 : Montage, Participation au Forum des Associations de Villeneuve le Comte : stand pour inscriptions et animation musicale par les professeurs et quelques élèves et par Uke Ohana groupe formé par de nombreux élèves de ukulélé et rangement/démontage.

Samedi 14 septembre 2024 : Participation à Assomania à CHESSY, forum des associations organisé par VEA, Financier institutionnel de l'AMV.

Vendredi 22 novembre 2024 : Assemblée Générale Ordinaire.

Dimanche 30 mars 2025: Concert Classique, Église de Villeneuve le Comte en partenariat avec les chorales de Corinne LIBERMANN. Plus de 200 spectateurs. Merci à la Paroisse Saint Colomban de nous prêter l'église.

Du 18 avril au 20 avril 2025: Participation de nombreux adhérents (surtout ukulélistes) au Festiukulélé des Issambres, organisé par Framboize et JiPi. Promotion du 6^{ème} Festivillage de ukulélé de Villeneuve le Comte organisé par l'AMV.

Samedi 14 juin et Dimanche 15 juin 2025 : Répétition et Concert de fin d'année, salle des fêtes. Plus de 100 spectateurs.

Mercredi 21 juin 2025 : Participation du Live Music League et Acous'Team à la Fête de la Musique de Villeneuve le Comte.

Encore une fois, l'AMV a été très active. Merci à toutes et à tous de votre participation.

Le vendredi 10 janvier 2025 en soirée, le plafond de la salle 3 du premier étage de la Gare, ancienne réserve de matériel, s'est effondré.

Jean-François BRICE, ayant besoin de matériel le samedi 11 janvier n'a pas pu ouvrir la porte de la salle. Il nous a immédiatement prévenus. Avec des bénévoles de l'association, Monsieur le Maire et des amis, nous avons constaté les dégâts, pris des photos pour les assurances et commencé à déblayer les gravats pour faire un bilan des éventuels chocs sur les instruments stockés. À part un coup sur le grand Marimba et une quantité épouvantable de poussière, rien n'a été abîmé.

Les services municipaux ont été très réactifs. Dès le lundi, il a été décidé que tout le premier étage devait être évacué et de nouveaux lieux de cours ont été trouvés :

- Auberge de l'ours pour le saxophone
- Rez-de-chaussée de la Gare pour les cours de batterie et de Music Live
- Maison Zulma pour les cours de ukulélé et de piano (installation dès le lundi soir)
- Bureaux de la Mairie pour les cours de harpe
- Les autres cours restant au rez-de-chaussée.

Aucun cours n'a été supprimé et les travaux ont commencé rapidement.

Merci aux professeurs qui ont pris sur leur temps personnel pour réinstaller leur matériel.

Le 16 février, nous avons pu entamer la remise en ordre de la Gare.

Nous en avons profité pour mettre aux encombrants du vieux mobilier, des instruments cassés et réorganiser les salles de cours. La salle 2 (ancienne salle de piano, très inconfortable car traversée par les élèves qui vont salle 4) est devenue une salle d'attente du premier étage et la salle 3 est devenue la salle de piano. Pour la rendre plus cosy, des rideaux ont été posés le long des étagères et deux armoires ont été montées pour le rangement du matériel. Les professeurs de piano ont ainsi une salle fermée pour eux. Un petit bureau a été également acheté pour leur permettre d'écrire.

Merci aux Services de la Mairie : services administratifs qui ont cherché des solutions de relogement, services techniques qui ont travaillé d'arrache-pied pour aménager les locaux provisoires (mise aux normes électriques...) et organisation des travaux de mise en place d'un nouveau plafond sur tout le premier étage.

Merci aux professeurs qui ont tous joué le jeu et merci aux adhérents pour leur patience.

Remerciements spéciaux pour Alain, Daniel et José.

José n'est pas adhérent de l'AMV mais il nous a beaucoup aidés surtout au montage des armoires avec Alain. L'AMV lui a offert à lui et à sa femme un repas à La Taverne.

L'AMV a pour objet de développer la « Musique Plaisir ». C'est dans ce cadre que nous avons accepté avec joie et plaisir de prêter à plusieurs reprise 14 ukulélés pour des stages en entreprise organisés par des adhérents. Une convention de prêt est signée à chaque fois.

Mise à jour du règlement intérieur :

Des photos ou des vidéos prises dans les locaux de l'AMV lors de répétitions sont mises sur les réseaux sociaux sans que l'AMV n'en soit informée.

Un petit mot pour en informer le bureau, expliquer le mode et les conditions de diffusion aurait été bienvenu.

Trois problèmes se posent : -

- Toute association Française financée par les institutionnels (subventions) se doit de respecter et de faire respecter par ses adhérents le Contrat d'Engagement Républicain qui est affiché dans l'entrée de la Gare. Cela veut dire que les parutions sur les réseaux doivent pouvoir être contrôlées ou tout du moins encadrées. En cas de non-respect de ce Contrat d'Engagement

Républicain, l'association devra rembourser toutes les subventions versées par les institutionnels. Pour chaque demande de subvention, Mairies, Département, Agglomération, il est demandé de signer ce Contrat. Cela m'engage personnellement en tant que Présidente.

- Le droit à l'image doit être respecté. Un accord oral ne peut être une garantie. Il faut obligatoirement une autorisation écrite et un accord du professeur.
- La diffusion d'images sur les réseaux montrant le matériel de l'AMV n'est pas très judicieuse. Les locaux sont sous alarme mais cela ne garantit pas tout.

Proposition de modification :

- Article actuel :

Article 6 – Supports de communication :

À l'occasion de diverses manifestations des photos et des vidéos pourront être réalisées par l'association comme outils de communication. Une autorisation est signée par l'adhérent ou son représentant légal tous les ans. En cas de changement d'avis, l'association doit être prévenue par mail ou par écrit au minimum une semaine avant la manifestation. Les prises de photos ou vidéos lors des cours, à l'insu des professeurs, sont strictement interdites.

L'association n'est en aucun cas responsable des photos ou des vidéos prises par des particuliers ou autres associations lors des manifestations organisées par ou auxquelles l'AMV participe ainsi que de leur diffusion.

- Proposition modification :

Après « **interdites.** » À la ligne, sera rajouté :

« Toute parution sur les réseaux sociaux de photos et/ou de vidéos faite dans les locaux de l'AMV devra faire l'objet d'une *Demande de création de parution sur les réseaux sociaux* au Conseil d'Administration puis une *Charte* sera signée ainsi qu'un *Consentement de droit à l'image réseaux sociaux* donnée au responsable de la parution et signée par les personnes filmées. Sans la signature de ces documents, l'AMV dégage toute responsabilité pour des parutions sur les réseaux sociaux mettant en scène les cours dans les locaux. Ils n'engagent que leurs auteurs. Si toutefois, ces parutions d'une façon ou d'une autre remettaient en question l'éthique de l'association, inscrite dans les statuts, le CA de l'AMV, après un avertissement, se réserve le droit d'exclure l'adhérent sans remboursement de cotisation.»

- Modifier les signatures.

Bilan matériel et financier 2024/2025

Merci à la Mairie de Villeneuve le Comte aussi pour la subvention de 3 500 € accordée pour 2024 à l'AMV qui permet d'appliquer un tarif préférentiel aux Vilcomtois : - 60€ pour les pratiques individuelles et – 30€ pour les pratiques collectives.

Merci aussi à la Mairie de Magny-le Hongre qui nous a versé pour 2024 une subvention de 250€ qui a permis une réduction de 15€ par an sur les cotisations des Hongrémaniens.

Merci à Val d'Europe Agglomération pour le versement d'une subvention de 5400€ correspondant à 90€ par habitant de Val d'Europe Agglomération adhérent à l'AMV. Cela a permis d'appliquer à tous les Val Européens un tarif préférentiel et surtout à notre association de survivre après le passage obligatoire en Convention collective ÉCLAT.

Les habitants des autres communes paient plein tarif car l'AMV ne touche aucune subvention de ces communes.

Merci au CD77 qui nous a versé 420€ au titre des actions culturelles en Seine et Marne.

Matériel :

L'AMV possède de nombreux instruments de musique et accessoires qui permettent la pratique d'instruments dans les locaux ainsi que la location d'instruments. Les adhérents peuvent faire la transition avant un achat ou tester la motivation de leur enfant. C'est un moyen de pratiquer très vite sans investissement coûteux.

Un inventaire de tout le matériel contenant la liste et les photos a été complété et est déposé en plusieurs endroits. Tout le matériel a été marqué à la Dymo.

Pour 2024/2025 :

- Achat de deux armoires salle 3
- Achat de trois rideaux salle 3
- Achat d'un petit bureau salle 3
- Achat de deux lignes de 6 porte-manteaux : une pour l'entrée au rez-de-chaussée, une pour la salle 2 qui devient salle d'attente.
- Tablette pied piano (salle 2)
- Achat de papier-toilette, 60 rouleaux ayant été utilisés en 1 an. Un record !

Le tout pour 980,67 €

- Le déménagement du piano (voir plus loin) ayant eu lieu en septembre avant la fin de l'exercice, a été porté sur le bilan 2024/2025.
- Petits travaux divers d'entretien du bâtiment par la Mairie : réparation des volets, de la chasse d'eau 1^{er} étage, remise en route du chauffage.
- Merci à Alain ANDORNETTI pour tous les travaux d'entretien : changement des piles et des ampoules...

Bilan financier : 2024 / 2025

COMPTE DE RESULTAT 2024/2025

Association Musicale Vilcomtoise

Recettes			%	Dépenses			%
Cotisations adhérents	52 798,55 €	84,34 %		Salaires net	34 624,22 €	55,50 %	
Don	1,00 €	0,00 %		URSSAF - Charges Sociales *	20 285,00 €	32,51 %	
Subvention Villeneuve le Comte	3 500,00 €	5,59 %		Facturation Chasseloup	4 200,00 €	6,73 %	
Subvention Magny le Hongre	250,00 €	0,40 %		Instruments-matériels achat-réparation	1 094,07 €	1,75 %	
Subvention Département	420,00 €	0,67 %		Aménagement locaux	980,67 €	1,57 %	
Subvention Val d'Europe Agglomération	5 400,00 €	8,63 %		Frais bancaires	38,38 €	0,06 %	
Recettes diverses	53,52 €	0,09 %		SEAM	190,34 €	0,31 %	
Location instrument	180,00 €	0,29 %		Assurances	456,96 €	0,73 %	
				Dépenses courantes	243,27 €	0,39 %	
				Communication	217,30 €	0,35 %	
				Hébergement site	56,72 €	0,09 %	
	62 603,07 €	100,0%			62 386,93 €	100,0%	
				Résultat 2024-2025 : 216,14 €			

* dont 19,00 % du salaire brut de charges pour l'association soit € 8 827,91

Compte de Résultat 2024-2025

En Euros
Du 01/10/2024 au 30/09/2025

Recettes

Rubrique	Catégorie	Montant cumulé
Cotisation Adhérents	Recette	52 798 55
Don	Recette	100
Evènements	Recette	53 52
Vente boissons friandises	Recette	53 52
Location Instrument	Recette	180 00
Harpe	Recette	180 00
Subvention	Recette	9 570 00
Subvention Département	Recette	420 00
Subvention Mairie de Meauville Honore	Recette	250 00
Subvention Mairie de Villeneuve le Comte	Recette	3 500 00
Subvention Val d'Europe Agglomération	Recette	5 400 00
Total		62 603 07

Dépenses

Rubrique	Catégorie	Montant cumulé
Assurances	Dépense	-456 96
Charges Sociales	Dépense	-20 285 00
Communication	Dépense	-274 02
Hébergement Site	Dépense	-56 72
Impression Flyers	Dépense	-217 30
Dépenses Courantes	Dépense	-1 223 94
Affranchissement	Dépense	-525
Aménagement Locaux	Dépense	-980 67
Boissons pour bar	Dépense	-83 12
Cadeau	Dépense	-35 00
Courses pour réunion	Dépense	-24 90
Fournitures Diverses	Dépense	-95 00
Facturation Chasseloup	Dépense	-4 200 00
Frais Bancaires	Dépense	-38 38
Commission terminal Uo2oav	Dépense	-0 38
Cotisation CB	Dépense	-38 00
Instruments	Dépense	-1 094 07
Accessoires	Dépense	-659 07
Déménagement	Dépense	-360 00
Réparation	Dépense	-75 00
Redevances	Dépense	-190 34
Redevance SEAM	Dépense	-190 34
Salaire Net Professeurs	Dépense	-34 624 22
Total		-62 386 93

Prévisions 2025/2026 :

Préambule :

Le Conseil d'Administration se mobilise à fond pour permettre à notre Association de proposer des cours de musique-plaisir en milieu rural pour tous : enfants, adolescents et adultes. Nos adhérents ont de 3 à 84 ans. Merci à tous les bénévoles, aussi bien du CA, ainsi qu'à ceux ou celles qui donnent des coups de main ponctuels pour l'installation ou le rangement lors des manifestations. **Il nous faudrait de nouveaux membres du CA. Cela ne demande qu'une réunion tous les deux mois et des coups de mains ponctuels. Il en va de l'avenir de l'AMV et du moral des bénévoles.**

Activités :

Le CA de l'AMV, à la demande des adhérents, a décidé de créer un troisième groupe de Musique Live avec une couleur plus acoustique et de porter à 1h30 la durée des cours des deux premiers groupes. C'est Fred C qui prend en charge les trois groupes.

Marc DE WIT, n'ayant eu que deux élèves en saxophone l'an dernier, a donné sa démission.

Nous avons donc cette année 10 professeurs rémunérés 59h03 dont 18h33 de préparation. Soit 2,5 ETP.

Lucie MOLINET : Professeure de harpe. 1h27 (dont 0h27 de préparation). 2 inscrites.

Corinne LIBERMANN : Professeure de violon et ateliers « Musique de Chambre ». 4h22 (dont 1h22 de préparation). 6 élèves.

Sandrine DUPONCEST : Professeure de chant et ateliers vocaux. 2h55 (dont 0h55 de préparation). 3 élèves.

Alain PRINZIVALLI : Professeur de Ukulélé, guitare folk, électrique et basse et responsable de deux groupes ukulélé. 12h01 (dont 3h46 de préparation). 26 inscrits.

Fred CHASSELOUP : Professeur de guitare et de Groupes de Musiques Live : Rémunéré sur facture par une convention d'association à association. 4h30. 20 inscrits.

Julien HADEY : Professeur de batterie et coordinateur pédagogique. 13h07 (dont 4h07 de préparation) + prime de coordination pédagogique de 135€/mois. 17 élèves.

Jean-François BRICE : Professeur de piano 5h28 (dont 1h43 de préparation) 10 inscrits.

Frédéric MAGE : Professeur de piano : 9h50 (dont 3h05 de préparation) 15 inscrits.

Yuki KATAOKA : Professeure de flûte traversière et de flûte à bec : 1h05 (dont 0h20 de préparation) 1 inscrite.

Stéphane LASSON : Professeur d'Éveil, de guitare et de ukulélé 8h45 (dont 2h45 de préparation) 18 inscrits. Éveil 2 inscrits et Éveil+ 5 inscrits. Il y a trop peu d'élèves inscrits en Éveil. Il a été décidé de regrouper les deux cours et de libérer un créneau pour des cours de ukulélé.

Nous pouvons donc proposer :

Pratiques individuelles

- Batterie/Percussions : 17 dont 1 qui prend 1h00 de cours.
- Flûte traversière, flûte à bec : 1
- Violon : 4
- Trompette : 0
- Harpe : 2
- Guitare folk et/ou électrique : 6+ 6 (3 duos)
- Guitare basse : 3
- Piano : 25
- Ukulélé : 7 + 2 (duo)
- Ukulélé basse : 1
- Contrebasse : 0
- Chant : 3

Pratiques collectives :

- Atelier vocal adultes : 0
- Atelier vocal enfants et adolescents : 0
- Ateliers Ukulélé, intermédiaires et confirmés : 11
- Groupes Musique Live (3) : 19
- Eveil musical (à partir de 3 ans) un groupe : 7.
- Musique de chambre : 2

Bilan des inscriptions :

L'association donne 118 prestations pour 110 inscrits dans 17 activités différentes (certains adhérents font 2 activités et un adhérent prend 2 fois le même cours soit 1h00) pour un total de 59 heures et 03 minutes rémunérées en tenant compte du temps de préparation dont 18h33 de temps de préparation.

33,90% des adhérents habitent de Villeneuve le Comte, 61,86% de VEA donc 38,14% hors VEA et 37,29% ont moins de 18 ans.

Il est à noter que les adhérents de l'AMV viennent de 31 communes différentes. Cela permet de faire connaître notre joli village et ses commerces.

Manifestations et Projets pour 2025/2026 :

Forum des Associations de Villeneuve le Comte : Samedi 6 et Dimanche 7 septembre 2025, Montage et Démontage des stands, aide au rangement. Stand pour inscriptions, Concert des groupes Live Music League et Acous'Team sous la direction de Fred CHASSELOUP..

Participation à Assomania : Samedi 13 septembre 2025, Stand pour inscriptions et présentation du 6^{ème} Festivillage de ukulélé.

Reformation du Ukulélé Band de Villeneuve le Comte (UBVLC) : Adhérents et non adhérents en vue du Festivillage. 1 répétition/mois à l'Auberge de l'Ours

Assemblée Générale Ordinaire : Vendredi 14 novembre 2025, 20h30 Ancienne Gare

Stage de Music Live organisé par Fred CHASSELOUP : Date à définir.

Concerts dans les EHPAD : Selon les opportunités.

Concert de musique classique : Dimanche 29 mars 2026, 15h00, Église de Villeneuve le Comte.

Avant Festivillage : Concert de l'UBVLC aux Villages Nature le samedi 2 mai

6^{ème} Festivillage de ukulélé de Villeneuve le Comte : 7, 8, 9 et 10 mai 2026, village complet.

Répétition et Concert de fin d'année : Samedi 13 et Dimanche 14 juin 2026 15h00, Salle des fêtes.

Participation à la Fête de la Musique organisée par la Commune : 21 juin 2026. Si possible.

D'autres manifestations peuvent être programmées selon les envies des professeurs, des adhérents et des opportunités.

Merci à la Municipalité de nous prêter les salles et le matériel qui nous permettent d'organiser toutes ces manifestations. Merci aux services techniques qui nous apportent ce matériel.

En échange, l'AMV prête du matériel à la Mairie et à d'autres associations pour certaines manifestations.

Un grand merci à VEA, les élus et les services pour cette aide qui nous permet de voir l'avenir avec sérénité et qui nous a permis de baisser les cotisations de tous les Val Européens.

Matériel :

Frédéric MAGE, Professeur de piano, a proposé de prêter à l'AMV un piano acoustique. Nous avons bien évidemment accepté. Les frais de déménagement (360€) ont été pris en charge par l'association sur l'année 2024/2025. Il a été mis au rez-de-chaussée et profite aux élèves de l'Éveil ainsi qu'aux pianistes du mercredi. Un plus important pour nos élèves. Un accordage tous les ans sera à prévoir.

Les prêts de ukulélés pour des stages en entreprise continuent et nous en sommes fiers. Ils ont un grand succès.

Les groupes de Musique Live étant à l'étroit salle 4, ils vont s'installer au rez-de-chaussée. Il manque du matériel pour finaliser cette installation pour le moment. Fred cherche ce matériel.

Le couvercle du coffre de l'Éveil musical a été réparé par Alain.

Budget prévisionnel 2025/2026 :

BUDGET prévisionnel 2025/2026

Association Musicale Vilcomtoise

Recettes			%	Dépenses			%
Cotisations adhérents	53 000,00 €	83,54 %		Salaires net	35 000,00 €	55,17 %	
Subvention Villeneuve le Comte	3 500,00 €	5,52 %		URSSAF - Charges Sociales *	20 500,00 €	32,31 %	
Subvention Magny le Hongre	250,00 €	0,39 %		Facturation Chasseloup	5 800,00 €	9,14 %	
Subvention Département	400,00 €	0,63 %		Prévision augmentation charges sociales	400,00 €	0,63 %	
Subvention Val d'Europe Agglomération	5 850,00 €	9,22 %		Achat matériel	300,00 €	0,47 %	
Location instrument	180,00 €	0,28 %		Frais bancaires	50,00 €	0,08 %	
Recettes diverses	50,00 €	0,08 %		SEAM	200,00 €	0,32 %	
Report résultat 2024-2025	216,00 €	0,34 %		Assurances	500,00 €	0,79 %	
				Dépenses courantes	320,00 €	0,50 %	
				Communication	316,00 €	0,50 %	
				Domaine site	60,00 €	0,09 %	
	63 446,00 €	100,0 %			63 446,00 €	100,0 %	
				Résultat : 0,00 €			

* dont 19,50 % du salaire brut de charges pour l'association

Renouvellement du Conseil d'Administration :

Le conseil d'administration est composé d'un bureau avec a minima un(e) Président(e), un(e) Trésorier(e) et un(e) Secrétaire.

L'idéal serait que chaque poste soit doublé : Vice-Président(e), et Secrétaire adjoint(e) et Trésorier(e) adjoint(e).

Puis de membres dits « membres actifs » qui assistent aux réunions, donnent leurs idées et apportent leur soutien. Les informations sont partagées régulièrement en dehors des réunions.

Qui veut faire partie du CA ?

- Alain ANDORNETTI
- Benoît THIMONIER
- Emmanuelle BENHAMOU
- Vittorina HETHERTON
- Gisèle FRUGIER
- Magali PESQUEREL
- Jean-Louis BOPPE
- Candidatures ?

Nous avons besoin de nouveaux membres au CA. Les membres du CA apportent leurs idées, prennent part aux débats sur les manifestations organisées par l'AMV, votent l'achat de matériel. Ils aident au moment des manifestations. Leur présence est un soutien pour les membres du bureau.

Attention ! Certains membres du Bureau souhaitent arrêter en novembre 2026.

Si les postes indispensables ne sont pas pourvus, l'AMV devra cesser ses activités.

Les places au sein du bureau et du CA seront votées lors de la réunion qui suivra le « verre de l'amitié ». Le PV d'AG pour la déclaration en Préfecture sera fait et envoyé à la Préfecture dans les 2 semaines.

Le texte du nouveau règlement intérieur voté lors de cette AGO sera diffusé dans les deux semaines à venir.

Questions diverses :

- Vous avez jusqu'au 10 novembre pour proposer vos questions. Merci.

La Présidente : Gisèle FRUGIER et tout le Conseil d'Administration.



AMV

La Gare 5 avenue Jules FERRY 77174 Villeneuve le Comte

SIRET 501 814 297 00021

amvzik@gmail.com